

Conditions générales de vente

1. Désignation, objet et champ d'application

Le Centre National de la Construction Paille - Émile Feuillette est une association et un organisme de formation professionnelle situé 69 bis Rue des Déportés et Internés de la Résistance, 45200 Montargis.

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par le Centre National de la Construction Paille - Émile Feuillette (ci-après désigné "l'organisme de formation") au Client.

Le Client représente toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'Organisme de formation.

Le Stagiaire représente la personne physique qui participe à une formation.

Ces conditions générales de vente et de participation concernent toutes les sessions organisées, qu'elles qu'en soient les modalités pédagogiques. Les formations peuvent être réalisées à distance, dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués ou mis à disposition par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

2. Modalités d'inscription et documents contractuels

Toute inscription ou demande d'inscription en formation vaut acceptation entière et sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre, date).

Une demande d'inscription est suivie de l'envoi d'un devis par l'Organisme de formation. Une fois le devis dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention "Bon pour accord" par le client ou le stagiaire, l'Organisme de formation fait parvenir une convention de formation. Celle-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Le Client est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation dans les plus brefs délais. Cette convention doit être accompagnée du règlement demandé. Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la convention de formation.

Après confirmation de la tenue de la session, et au plus tard 7 jours calendaires avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes les informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le Client sera chargé d'en informer le(s) Stagiaire(s) concerné(s).

A l'issue de la formation, une attestation, précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise, par l'Organisme de formation au bénéficiaire, à l'issue de la prestation.

Dans le cas d'un règlement avec une prise en charge par un organisme collecteur, l'Organisme de formation adresse au Client à l'issue de la formation les documents nécessaires à sa demande de prise en charge du paiement par un organisme collecteur (facture, copie de la feuille d'émargement, attestation de fin de formation).

3. Modalités de formation

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de Stagiaires sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

Les Stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur du lieu où se déroule la formation. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout stagiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Les contenus des programmes, tels qu'adressés aux clients, sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le coordinateur pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des stagiaires ou de la dynamique du groupe.

L'organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

4. Modalités financières et règlement

Tous les prix indiqués sur les supports de communication de l'Organisme de formation sont en euros net de taxes.

Toute formation commencée est due en totalité, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Le règlement du prix de la formation est à adresser à l'Organisme de formation lors de l'inscription à la formation, par chèque ou virement, et dans tous les cas avant le démarrage de la formation. En cas de règlement par chèque, celui-ci sera encaissé au premier jour de la formation.

L'Organisme de formation adresse une facture acquittée au Client lors de l'encaissement du règlement intégral de la formation.

En cas de règlement par l'Organisme collecteur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge et de communiquer l'accord de financement à

l'Organisme de formation avant le début de la formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant, éventuellement majoré de pénalités de retard.

5. Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de Stagiaires à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 20 jours calendaires avant la date de formation. L'Organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'évènements fortuits ou de force majeure.

L'organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur absent par une personne aux compétences techniques équivalentes, ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription, à l'exclusion de tout autre coût.

6. Annulation, report de participation ou remplacement de stagiaire par le Client

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation du catalogue sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la formation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client. Si cette demande parvient à l'organisme de formation moins de 20 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation. En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client reste redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

7. Propriété intellectuelle

Les supports papiers ou numériques remis lors ou dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation et/ou de l'intervenant sous-traitant de la formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement ou diffusés sans l'accord express de l'Organisme de formation. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de l'Organisme de formation, sous peine de poursuites judiciaires.

8. Informatique et libertés

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux seules fins administratives et contractuelles, de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'Organisme de formation. Conformément à la loi "informatique et libertés" n°78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à CNCP-Feuillette 69 bis Rue des Déportés et Internés de la Résistance, 45200 Montargis.

9. Réclamations, attribution de compétences

Toute réclamation de Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (CNCP-Feuillette 69 bis Rue des Déportés et Internés de la Résistance, 45200 Montargis ou formation@cncp-feuillette.fr), qui s'engage à prendre en compte et traiter cette demande dans les meilleurs délais.

Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Orléans.